

TARIFS DES MÉDECINS : CE QUI CHANGE AU 22 DÉC. 2024

Actes cliniques	Au 22/12/24
<p>Médecin généraliste</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultations des médecins généralistes = consultation de référence G / examen obligatoire enfant (0-6 ans) COD / examen obligatoire enfant (6 ans et +) COB • Consultation obligatoire avec certificat : COE 	<p>30 €/35 €/ 30 €</p> <p>54 €</p>
<p>Pédiatre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultations des enfants de 0 à 2 ans : CEH (nouveau code) • Consultations des enfants de 2 à 6 ans : CEK (nouveau code) • Examens obligatoires jusqu'à 2 ans : COH • Examens obligatoires de 2 à 6 ans : COK • Consultation obligatoire avec certificat : COE 	<p>39 €</p> <p>35 €</p> <p>45 €</p> <p>35 €</p> <p>54 €</p>
<p>Psychiatre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultation de référence des psychiatres • Majoration des psychiatres pour la prise en charge des enfants et des adultes (revalorisation et élargissement jusqu'à 25 ans) : MP • MAF et MPF 	<p>50 €</p> <p>12 €</p> <p>23 €</p>
<p>Avis ponctuel de consultant (APC/APY y compris pour les gériatres/APU)</p>	<p>60 € /67,5 € /74 €</p>
<p>Autres spécialités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultation de référence des neurologues • Consultation de référence des gériatres • Consultation de référence des gynécologues médicaux (code spécialité 70 ou 79) • Consultation de référence des MPR (+ ouverture de l'EPH) • CDE des dermatologues et FSD • Majoration pour certaines consultations par les spécialistes en endocrinologie et en médecine interne compétents en diabétologie : MCE • Infectiologue - Dérogation APC et ouverture majo. MPT et MMF 	<p>50 €</p> <p>32 €</p> <p>32 €</p> <p>31 € + EPH</p> <p>54 €/45 €</p> <p>26,5 €</p> <p>60€/ 16€/</p> <p>16€</p>
<p>Visites/PDSA/SAS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Majoration pour prise en charge du patient entre 19h et 21h sur demande de la régulation SAS en sus de la cotation SNP ou MRT: SHE (nouvelle majo.) • Majoration dimanche et nuit hors urgence : MHP (nouvelle majo.) 	<p>5 €</p> <p>5 €</p>
<p>Urgentiste</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultation U03, U45 + majoration de la consultation lorsque le passage est suivi de l'hospitalisation du patient de plus de 75 ans qui arrive dans le service d'urgence en ambulance ou avec le SAMU : MVU (nouvelle majo.) 	<p>35 €/48 €/</p> <p>10 €</p>